

G. I. R. MARALPIN

GRUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES
ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN

Secrétariat : 49 avenue Cernuschi - F-06500 MENTON - Tél/Fax : 33 - (0)4 93 35 35 17 - Messagerie électronique : gir.maralpin@wanadoo.fr

BULLETIN D'INFORMATIONS NUMÉRO 27 MARS 2002 SPÉCIAL : EXTENSION du PORT de NICE

ÉDITORIAL

Dans le grand débat sur le devenir de notre région, débat amorcé avec le projet mort-né de "Métropole azurée", poursuivi avec la Directive territoriale d'aménagement (DTA) des Alpes-Maritimes et les Schémas de services collectifs, **la question du port de Nice** n'avait été que très furtivement posée ; elle eut pu être traitée non moins expéditivement sans la vigilance de certains et la saisine par l'Etat de la Commission nationale du débat public (CNDP). A l'issue de l'événement que constitue ce premier débat public portant sur un projet azuréen, le GIR Maralpin, qui s'y est fortement impliqué, se devait de procéder à une analyse qu'il croit opportun de soumettre à l'examen de ses lecteurs sous la forme d'une *note de synthèse*, dans le cadre inusité d'un *numéro spécial* de son Bulletin.

Ainsi que l'affiche notre titre [cf. page 2], **le débat public sur le projet d'extension du port de Nice** s'est révélé salutaire, sous bien des aspects dont aucun n'a été omis, tant dans le compte rendu du débat public que dans son bilan dressé par le Président de la CNDP Pierre Zémor.

Nous cantonnant pour notre part au champ du mesurable, nous nous sommes attachés à l'analyse des données factuelles, lesquelles, à elles seules, *remettent très profondément en cause* un projet initialement contesté pour ses contraintes environnementales.

Ainsi, outre ses carences (notamment quant "*aux enjeux urbanistiques*" et "*la mise en cohérence avec le réseau d'infrastructures existant ou projeté*", pourtant spécifiés dans la lettre de cadrage), le projet cumule trop d'erreurs stratégiques, techniques et politiques [cf. § 3, 4 & 5] pour ne pas devoir faire l'objet d'un réexamen complet.

Un tel réexamen devra notamment porter sur le réel impact que l'on peut attendre des croisières (les premières évaluations entreprises par le GIR [cf. Annexe 1] établissent que leur apport additionnel ne saurait, en 2012, dépasser au *maximum maximorum* 0,5 % du produit touristique azuréen !). Il devrait également porter sur l'optimisation des investissements (comment peut-on prôner des projets dont les coûts spécifiques atteignent *le double* et même *le triple* de ceux de l'extension en cours du port de Monaco ?) [cf. Annexes 6 & 7].

Les solutions que nous croyons devoir prôner sont toutes autres [cf. § 6 & 7] : elles visent tout d'abord à largement améliorer l'existant (les conditions d'accueil des passagers à Villefranche comme à Nice, sont indignes de la Côte d'Azur), elles visent ensuite à une ouverture maritime sur un autre site, à la mesure d'une conurbation d'un million d'habitants et d'une plurimodalité des transports et des déplacements sans laquelle celle-là dépérirait.

Le débat reste donc ouvert et se poursuit, quoi qu'il en soit, au sein de notre Groupe de réflexion transfrontalier que nous vous convions bien volontiers à rejoindre.

Le Bureau

INVITATION (*ANNONCE UNIQUE*)

PROCHAINES RÉUNIONS

Mardi 16 Avril 2002

à la Faculté de Droit de l'Université de Nice - Sophia Antipolis
7 avenue Robert Schuman, NICE - Bâtiment principal

de **18 heures à 20 heures**

Le numéro et la localisation de la salle seront affichés sur la porte de la Salle du Conseil, au 5ème et dernier étage

*Les réunions suivantes se tiendront le **mardi 14 mai** et le **mardi 11 juin** aux mêmes lieux et heures*